

## ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DES CANAUX D'ORAISON ET DES POURCELLES

### DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES

SEANCE DU 6 mars 2020

L'an deux mille 2020 et le 6 mars à 18h30, l'Assemblée des Propriétaires régulièrement convoquée s'est réunie en session extraordinaire, à la salle Louise BRUNETEAUD à Oraison, sous la présidence de M. Alex ANGELVIN, Président. Mme Magali TORINO est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents :

- cf. feuille d'émargement ci-jointe et annexée.

Le président explique que le complément apporté sur l'objet de l'ASA permet de préciser une éventuelle nouvelle activité, par l'ajout de « et notamment l'exploitation de la force motrice des eaux de l'association syndicale »

Le président précise que les propositions de modifications de plusieurs articles sont le résultat de réflexion dans l'objectif de simplifier la gestion de l'ASA et éviter certaines situations rencontrées sur le terrain.

Après avoir exposé l'ensemble des enjeux liés au fonctionnement des structures administratives, les projets de statuts et de règlement intérieur de service, le Président demande à l'Assemblée des Propriétaires de se prononcer pour ou contre la modification de l'objet et des statuts, les résultats (détaillés, joints en annexe) sont donc les suivants :

- o Nombre de propriétaires consultés : 527
- o Nombre de propriétaires présents : 20
- o Nombre de réponses écrites favorables : 0
- o Nombre de réponses écrites défavorables : 0
- o Nombre de propriétaires non présents et n'ayant pas répondu par écrit : 507

**527 Propriétaires favorables (présents, réponses écrites favorables et propriétaires non présents et n'ayant pas répondu par écrit), sur 527**  
**Soit 655 ha 45 a 04 ca sur un périmètre de 655 ha 45 a 04 ca**

Pour copie conforme.

A Oraison, le 6 mars 2020

Le Président,

Alex ANGELVIN



Ainsi fait et délibéré à  
Les jour, mois et an que dessus

Secrétaire de séance

Magali TORINO

